



## DES SUBVENTIONS POUR UNE RECONVERSION DANS LES SOINS

**La pénurie de personnel qualifié est un fait dans tous les domaines de soins et en particulier dans celui des soins infirmiers. Depuis plusieurs années, le canton de Berne, et désormais ceux de Neuchâtel et du Jura, ont mis en place un programme de soutien à la formation visant à faciliter l'accès à la profession. Les personnes qui suivent une formation pour obtenir le diplôme supérieur d'infirmier·ère ES peuvent compter sur un solide soutien financier.**

L'objectif du programme d'encouragement est d'atteindre le segment des étudiant·e·s potentiel·le·s en soins infirmiers ES âgé·e·s de 27 ans et plus (BEJU), 25 ans et plus (NE), qui n'ont pas encore envisagé de suivre la formation pour des raisons financières. Ce groupe cible doit pouvoir subvenir à ses propres besoins pendant la période de formation. De plus, selon les cas, il peut exister des obligations d'entretien pour ses propres enfants. Le soutien financier doit permettre à ce groupe cible (professionnels tardifs/personnes changeant de voie) de suivre la formation en soins infirmiers au niveau de l'école supérieure. Pour ce faire, un salaire mensuel plus élevé de CHF 3500.– (y compris 13<sup>e</sup> salaire, soit  $13 \times 3500 =$  CHF 45 500.– par an) est versé pendant toute la période de formation. Le prérequis pour entrer en formation est d'être détenteur·trice d'un CFC, idéalement dans le domaine des soins, mais aussi dans toute autre orientation qu'elle soit artisanale, commerciale ou industrielle.

## OPPORTUNITÉ A SAISIR

Quel que soit le parcours professionnel réalisé jusque-là, la démarche consiste à saisir l'opportunité d'intégrer le domaine des soins et d'exercer une activité qui ait beaucoup de sens. Pour les douze étudiant·e·s actuellement bénéficiaires de cette aide dans le cursus de formation en soins infirmiers du ceff SANTÉ-SOCIAL, ce nouveau champ professionnel est d'un attrait absolument extraordinaire. Rares sont les métiers qui ont autant de sens, rares sont les secteurs qui offrent de telles perspectives et des opportunités de carrière aussi intéressantes, même après 40 ou 50 ans. Ces douze étudiant·e·s ont donc décidé, pour certain·e·s, d'élargir et d'approfondir leurs compétences, pour d'autres, de changer de voie.

Ces étudiant·e·s, ayant toutes et tous des charges de famille, attestent du fait que suivre cette formation n'aurait jamais été possible pour des raisons économiques sans le soutien de leur canton. Pour le ceff SANTÉ-SOCIAL, ce nouvel instrument constitue une base importante pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des soins.

## LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La formation modulaire de 5400 heures dure trois ans et est organisée chaque année sous forme de six mois de formation théorique à l'école, puis six mois de formation pratique dans un établissement de soins de la région dans différents domaines: aigu, longue durée, santé mentale, soins à domicile, handicap, réadaptation. Durant la formation, il est question de travailler sur différents processus, en particulier le processus de soins, le processus de communication, la gestion du savoir et le processus d'organisation. Durant la première année, il est attendu d'acquérir les notions élémentaires et d'agir en se basant sur des règles; en deuxième année, d'identifier les corrélations et d'agir conformément aux procédures; et en troisième année de saisir la complexité et d'agir en fonction de la situation. Les compétences acquises sont notamment orientées sur l'efficience, l'autonomie, la prise d'initiative, la responsabilité, la capacité d'analyse, le jugement clinique ou encore l'éthique.

## LA PROFESSION INFIRMIÈRE

L'infirmière diplômée ES ou l'infirmier diplômé ES dispense des soins à des personnes de tous âges et issus de contextes socioculturels différents. Iel intervient sur prescription médi-

cale à tous les stades d'une maladie physique ou psychique. Les soins qu'iel effectue de manière autonome sont de nature préventive, curative ou palliative et nécessitent des compétences scientifiques, techniques et humaines car ils visent à améliorer, maintenir et restaurer la santé des patient·e·s. L'infirmière ou l'infirmier fait partie intégrante de l'équipe soignante pluridisciplinaire. Iel assume la responsabilité de l'en-



semble du processus de soins et exécute des tâches médicotechniques et organisationnelles.

Votre activité professionnelle actuelle vous ennuie? Vous êtes à la recherche de plus de sens dans votre quotidien? Le ceff SANTÉ-SOCIAL se réjouit de recevoir votre dossier d'inscription (en ligne sur [www.ceff.ch](http://www.ceff.ch)).

DANIEL ROULIN

Directeur du ceff SANTÉ-SOCIAL